

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/06/2019

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

## Date de convocation

15/06/2019

## Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille dix-neuf, le vingt ET un juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

### **Etaient présents :**

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

### **Procurator(s) :**

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

**Numéro interne de l'acte : 2019/06/21/095**

**Objet : Vente du terrain au Lotissement des Mussets**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la délibération en date du 24 avril 2015, portant approbation du projet d'aménagement de 3 lots, et autorisant le dépôt du permis d'aménager,  
Considérant le permis d'aménager n° PA0315716M00022 délivré à la commune de Magnet pour la création d'un lotissement de 4 lots dont 1 lot voirie en vue de la construction de maisons à usage d'habitation, et fixant le prix de vente des terrains à 28 € hors taxe le m<sup>2</sup>.  
Considérant le document d'arpentage établi par Monsieur Hubert, géomètre expert,  
Considérant la demande de Monsieur GRINCOURT SCHLUMBERGER Simon et Madame LEMONIER Jennifer, souhaitant acquérir le dernier lot n° 14 situé au n° 1 de l'impasse des Roseaux, à MAGNET d'une superficie de 975 m<sup>2</sup> cadastré section ZL n° 140 (parcelle issue du découpage de la parcelle ZL132 p), Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette vente moyennant le prix de 27 300 € HT, de désigner Maître BRÉANT, notaire à Saint Germain des Fossés, pour l'établissement des formalités et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférents au dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la vente à Monsieur GRINCOURT SCHLUMBERGER Simon, et Madame LEMONIER Jennifer, du lot n° 14 situé au n° 1, Impasse des Roseaux à MAGNET, et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAGNET  
Le Maire,

